

Je choisis...



PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

5333 ■ 1 680 heures ■ Environ 15 mois

Principales tâches

- Planifier, installer et réparer des systèmes de tuyauterie diverse.
- Installer et réparer des appareils sanitaires.
- Installer et réparer des systèmes alimentés au gaz naturel, au gaz propane et au mazout.
- Installer et réparer différents types de systèmes de chauffage.

Intérêts et aptitudes

- Autonomie et minutie
- Bonne condition physique
- Souci du détail et de la précision
- Esprit logique et analytique

Professions visées

- Plombier, plombière
- Poseur, poseuse d'appareils de chauffage
- Tuyauteur, tuyauteuse

Milieus de travail

- À son compte
- Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux
- Entreprises spécialisées dans l'installation et la réparation de plomberie
- Entreprises spécialisées dans l'installation de canalisation de gaz et de systèmes de chauffage à air chaud



 *Deviens élève d'un jour!*

 *Aide financière aux études*

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de son équivalent reconnu.
- OU
- Avoir au moins 16 ans au 30 septembre et avoir obtenu les unités de **4^e secondaire** en français, anglais et mathématique, ou des apprentissages reconnus équivalents.
- OU
- Avoir au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG) ainsi que les préalables spécifiques, ou des apprentissages reconnus équivalents.



PLOMBERIE ET CHAUFFAGE

Compétences du programme

Heures

01. Se situer au regard du métier, de la démarche de formation et communiquer en milieu de travail	30
02. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction	30
03. Manutentionner des équipements, des matériaux et des produits	60
04. Assembler des systèmes de mécanique de tuyauterie	120
05. Installer des composants électriques	75
06. Interpréter des plans et devis	45
07. Installer des réseaux d'évacuation	120
08. Installer des réseaux de ventilation	120
09. Intervenir sur des dispositifs de commande électriques et électroniques	120
10. Effectuer des travaux de soudage et de brasage	75
11. Installer des systèmes de distribution d'eau chaude et d'eau froide, des équipements sanitaires et des accessoires	120
12. Entretien et réparer de la tuyauterie, des équipements sanitaires et des accessoires	75
13. Présenter de l'information relative aux notions d'énergie et de chauffage	45
14. Installer, entretenir et réparer des appareils alimentés au mazout	120
15. Installer et réparer des systèmes de chauffage directs et renversés	120
16. Installer et réparer des systèmes de chauffage périmétriques	60
17. Installer des systèmes alimentés au gaz (naturel et propane)	120
18. Installer et réparer des systèmes de chauffage par rayonnement	75
19. Installer et réparer des systèmes à vapeur à basse pression	120
20. Se situer au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
21. Effectuer des recherches d'emploi	15

1 680



Particularité

- Le certificat de compétence apprenti délivré par la Commission de la construction du Québec est conditionnel, entre autres, à l'obtention du diplôme d'études professionnelles. L'accès aux chantiers de construction commerciaux et industriels demeure limité aux personnes détenant un certificat de compétence ou de compétence apprenti selon la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.